

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2024

37 membres en exercice
17 présents – 9 pouvoirs – 26 votants
Convocation adressée et publiée le 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 10 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaient présents :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines, Maire de Jouy-en-Josas (78) - Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) - Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) - Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) - Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) - Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91)

Pouvoirs :

Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Martine CINOSI - GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines - Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) donne pouvoir à Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) donne pouvoir à Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) -

Absents, excusés :

Marie-Josée BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) - Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) - Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

Délibération n° 2024-45 portant sur le budget supplémentaire 2024

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 28 juin 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2024

Délibération 2024 – 45

Objet

Budget supplémentaire 2024

Ce document budgétaire reprend les soldes de l'exercice 2023, sections d'investissement et de fonctionnement. Il intègre les restes à réaliser de la section d'investissement qui viennent en déduction de l'excédent d'investissement, permettant ainsi de financer des propositions nouvelles et de compléter en cas de besoin les crédits inscrits en investissement et en fonctionnement au budget primitif 2024.

Pour élaborer le budget supplémentaire 2024, le centre de gestion dispose de l'excédent de clôture global de l'exercice 2023, s'élevant à 22 917 427,00 € € réparti comme suit :

- **Excédent de clôture en fonctionnement 2023** **9 018 231,54 €**
- **Excédent de clôture en investissement 2023** **13 899 195,46 €**

Compte-tenu des restes à réaliser pour un montant de 12 030 000 €, l'excédent cumulé pour le budget supplémentaire 2024 s'élève à 10 887 427,00 €. Il est inférieur à celui généré au cours de l'exercice 2022 (11 725 776,10 €) comme analysé lors du vote du Compte Administratif 2023.

Les inscriptions globales du budget supplémentaire 2024 sont présentées selon la nouvelle instruction comptable M57, applicable aux centres de gestion depuis le 1^{er} janvier 2024, dans la continuité du budget primitif 2024. Elles s'établissent ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	BP 2024	BS 2024	BP 2024	BS 2024
DEPENSES	33 161 870 €	9 028 231,54 €	1 538 000 €	13 899 195,46 €
Dont dépenses réelles	31 723 870 €	8 728 232 €	1 538 000 €	13 899 195,46 €
Dont dépenses d'ordre	1 438 000 €	300 000 €	- €	- €
RECETTES	33 161 870 €	9 028 231,54 €	1 538 000 €	13 899 195,46 €
Dont recettes réelles	31 723 870 €	9 028 232 €	100 000 €	13 899 195,46 €
Dont recettes d'ordre	1 438 000 €	- €	1 438 000 €	- €

En fonctionnement, les dépenses et les recettes du budget supplémentaire s'équilibrent pour un montant de 9 028 231,54 € répartis par chapitres globalisés et par compte.

Les dépenses supplémentaires sont financées par l'excédent de clôture en fonctionnement 2023 et par une nouvelle recette de 10 000 €.

En section d'investissement, les dépenses nouvelles s'établissent à 1 869 195,46 € et les restes à réaliser (RAR) à 12 030 000 €, financés par l'excédent de clôture en investissement 2023. Les RAR représentent 86,55% de l'excédent de clôture en investissement.

Dépenses de fonctionnement

CHAP	LIBELLE	BP 2024	BS 2024	BUDGET TOTAL 2024
011	Charges à caractère général	4 093 770	3 790 731,54	7 884 502
60	Achats et Variations de stock	1 866 570,00	2 439 731,54	4 306 301,54
61	Services Extérieurs	826 000	848 000	1 674 000,00
62	Atténuation de charges autres services	1 270 600	481 000	1 751 600,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	130 600	22 000	152 600,00
012	Charges de Personnel	24 164 000	2 950 500	27 114 500
62	Personnel extérieur au service	90 000	40 000	130 000,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	611 000	78 500	689 500,00
64	Charges de Personnel	23 463 000	2 832 000	26 295 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 878 100	2 087 000	3 965 100
66	Charges Financières	0	0	0
67	Charges Exceptionnelles	50 000	200 000	250 000
68	Dotation aux amortissements	1 438 000		1 438 000
	Virement à la section Investissement	0	0	
	TOTAUX	31 623 870,00	9 028 231,54	40 652 101,54

Les prévisions du chapitre 11 sont revues sur la base des facturations réglées au cours de l'année 2024 (consommations réelles d'eau, de gaz, et d'électricité), tout en prenant en compte l'évolution du taux d'inflation. Enfin, des réajustements sont prévus suite à la reprise de contrats arrivés à terme et renégociés dans le cadre de nouveaux marchés.

Des crédits ont été inscrits pour le projet de location de cabinets médicaux : frais de location et charges, matériel médical, petit mobilier, assurance et taxes.

Du fait du retard sur la finalisation du règlement des travaux de construction, le solde de l'assurance dommages-ouvrages, prévu depuis 2018 et non encore exécuté a été réinscrit pour le bâtiment « Molière ».

En matière de concours, les crédits sont abondés afin de prévoir les coûts supplémentaires liés aux opérations de 2024 et induits par l'évolution des effectifs.

Les nouvelles dépenses liées aux concours concernent les opérations ci-après :

- Concours Attaché
- Examen Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Examen animateur principal de 1^{ère} classe
- Examen Professeur d'enseignement artistique
- Examen Assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- Examen Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
- Examen Cadre supérieur de santé
- Concours Infirmier en soins généraux
- Concours Assistant socio-éducatif
- Concours Educateur des APS et éducateur principal de 2^{ème} classe
- Concours Technicien
- Concours et Examen Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Concours Adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement

Le projet de budget supplémentaire prévoit un abondement du chapitre 012 à hauteur de 2 950 500 €, soit une augmentation de 12 % par rapport aux inscriptions du budget primitif 2024.

La masse salariale est réajustée en fonction des recrutements et des départs, intervenus depuis l'adoption du budget primitif 2024.

Il est également tenu compte du versement du forfait mobilité et de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, dans les conditions prévues par la délibération n° 2024 – 30 du 2 avril dernier.

Les avancements de grade et promotions, la mise à jour du complément indemnitaire annuel compte tenu des évaluations 2023, complètent les inscriptions du chapitre.

Des crédits supplémentaires sont également prévus pour les jurys de concours pour tenir compte de l'évolution du nombre de candidats et des besoins supplémentaires d'interventions de correcteurs et d'examineurs.

L'ensemble de ces dispositions impacte les charges patronales qui sont calculées en conséquence.

Enfin, suite à la transposition des comptes M832 vers la M57, certains articles comptables de frais de personnel ont été réajustés en fonction des réalisations de janvier à mai 2024.

Au chapitre 65, des crédits complémentaires sont inscrits pour les frais d'hébergement des différentes applications informatiques métiers. Les remboursements des crédits de temps syndicaux correspondant globalement aux attributions des heures par les organisations syndicales sont réajustés à hauteur de 34 % des inscriptions du chapitre. Enfin des crédits sont prévus afin de procéder à la mise à jour des rattachements de recettes de 2023.

Au chapitre 67, des crédits supplémentaires sont inscrits afin de procéder aux annulations de titres de recettes sur les années antérieures.

Recettes de fonctionnement

CHAP.	LIBELLE	BP 2024	BS 2024	BUDGET TOTAL 2024
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	9 018 231,54 €	9 018 231,54 €
13	Atténuation de charges	364 500 €	- €	364 500 €
70	Produits des activités	28 081 270 €	- €	28 081 270 €
74	Dotations et participations	1 544 800 €	- €	1 544 800 €
75	Autres produits de gestion courante	1 628 300 €	- €	1 628 300 €
77	Produits exceptionnels	5 000 €	10 000 €	15 000 €
78	Provisions pour risques et charges	- €	- €	- €
	TOTAUX	31 623 870,00 €	9 028 231,54 €	40 652 101,54 €

L'essentiel des dépenses de fonctionnement est financé par l'excédent de fonctionnement reporté.

Une seule recette nouvelle est inscrite et fait suite au remboursement, par l'assureur du CIG, d'un véhicule sinistré non réparable.

Dépenses d'investissement

		DEPENSES NOUVELLES	RESTES A REALISER 2023	TOTAL DES DEPENSES	TOTAL DES RECETTES
001	Solde d'exécution reporté				13 899 195,46
10	Dotations, fonds divers				
15	Provision pour risques et charges				
20	Immobilisations incorporelles	557 195,46	1 750 000,00	2 307 195,46	
21	Immobilisations corporelles	552 000,00	2 800 000,00	3 352 000,00	
23	Immobilisations en cours	760 000,00	7 480 000,00	8 240 000,00	
28	Dotation aux amortissements				
	Totaux	1 869 195,46	12 030 000,00	13 899 195,46	13 899 195,46

Les nouvelles inscriptions s'établissent pour un total de 13 899 195,46 € dont 1 869 195,46 € de dépenses nouvelles représentant 13.44% des crédits supplémentaires.

Ces projets de dépenses nouvelles viennent réajuster les prévisions inscrites au budget primitif. Ils concernent essentiellement les infrastructures informatiques et le parc des applicatifs.

Les restes à réaliser 2023 :

Les restes à réaliser, d'un montant de 12 030 000 €, correspondent aux dépenses inscrites au Plan pluriannuel d'investissement. Ils sont repris au budget supplémentaire 2024 pour les immobilisations incorporelles et corporelles mais également pour l'ensemble des frais concernant la réhabilitation des bâtiments situés aux 11-15-17 rue Boileau (façade, isolation, aménagements intérieurs et extérieurs, mobilier...). Le solde des travaux du bâtiment Molière est repris pour le dernier lot en attente de procès-verbaux de réception définitifs et de décomptes généraux de droits.

Le Conseil d'administration,

- Vu l'instruction comptable M 57 applicable aux centres de gestion à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Vu le règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° 2023-46 du 12 octobre 2023 ;
- Vu le changement de nomenclature comptable M57 adopté par délibération n° 2023-42 du 12 octobre 2023 ;
- Vu les orientations budgétaires pour l'exercice 2024 adoptées par délibération n° 2023-47 du 12 octobre 2023 ;
- Vu le projet de budget primitif pour 2024 ;
- Vu le projet de Plan Pluriannuel d'investissement ;
- Vu le solde positif du compte administratif 2023 ;
- Vu la délibération n° 2024-46 portant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
- Vu le projet de budget supplémentaire pour 2024 présenté par le président ;

Après en avoir délibéré, A l'unanimité des votants,

- Vote, par chapitre, les recettes et les dépenses pour le budget supplémentaire pour 2024 joint, qui s'équilibre pour un montant total de 22 927 427 €, répartis de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
002	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>		9 018 231,54
11	Charges à caractère général	3 790 731,54	
60	Achats et Variations de stock	2 439 731,54	
61	Services Extérieurs	848 000,00	
62	Atténuation de charges autres services	481 000,00	
63	Impôts, taxes et versements assimilés	22 000,00	
12	Charges de Personnel	2 950 500,00	
62	Personnel extérieur au service	40 000	
63	Impôts, taxes et versements assimilés	78 500	
64	Charges de Personnel	2 832 000	
65	Autres charges de gestion	2 087 000,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	200 000,00	
68	Dotations aux amortissements	0,00	
13	Atténuation de charges		0,00
70	Produits des activités		0,00
74	Dotations et participation		0,00
75	Autres produits de gestion		0,00
77	Produits exceptionnels		10 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions		0,00
		9 028 231,54	9 028 231,54

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RESTES A REALISER 2023	RECETTES
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>			13 899 195,46
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			0
20	Immobilisations incorporelles	557 195,46	1 750 000,00	0
21	Immobilisations corporelles	552 000,00	2 800 000,00	0
23	Immobilisations en cour	760 000,00	7 480 000,00	0
28	Dotation aux amortissements			0
	Total de l'Investissement	1 869 195,46	12 030 000,00	13 899 195,46

Total général

22 927 427,00

Pour extrait conforme,

Le président,




Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

PRESENTATION DETAILLEE

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES : 9 028 231,54 €**

CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL 3 790 731,54 €

Compte 60 Achats et variation des stocks 2 439 731,54 €

6042 Achats de prestations de service 2 060 000 €
Complément pour les épreuves des différents concours et examens professionnels de l'exercice et des contributions au titre des concours mutualisés.

60611 Eau et Assainissement 15 731,54 €
60612 Energie – Electricité 100 000 €
60621 Combustible 30 000 €
60622 Carburants 35 000 €
60623 Alimentation 20 000 €
60628 Autres fournitures non stockées 3 000 €
60631 Fournitures d'entretien 10 000 €

60632 Fournitures de petit équipement 50 000 €
Complément pour les épreuves concours hors facturation de locations de salles et complément pour les travaux de réhabilitation interne Boileau.

60636 Vêtements de travail 3 000 €

6064 Fournitures administratives 40 000 €
Achat de fournitures de bureau, fournitures pour le parc informatique
Achat de papier

60661 Médicaments 3 000 €
Fournitures pour les trousse de secours.

60662 Vaccins et sérums 60 000 €
Vaccins pour le service de médecine du travail.

60668 Autres produits pharmaceutiques 5 000 €
Produits pharmaceutiques dans le cadre des visites médicales et de la vaccination.

6068 Autres matières et fournitures 5 000 €
Décorations florales et plantes d'intérieur

Compte 61 Services Extérieurs 848 000 €

611 Contrats de prestations de service..... 50 000 €
Complément pour les contrats concernant l'enlèvement des ordures et des déchets divers (piles usagées, gobelets et bouteilles plastiques, papier...).

61221 Crédit-bail mobilier – Matériel roulant 100 000 €
Location de véhicules.

61228 Crédit-bail mobilier – Autre 1 000 €

6132 Locations immobilières 40 000 €
Location de salles concours (sans prestations associées) et complément pour le projet de locations de cabinets médicaux.

61351 Locations mobilières – Matériel roulant 2 000 €
Location de véhicules lors de déplacements hors grande couronne à l'occasion de réunions professionnelles.

61358	<u>Locations mobilières – Autres</u>	10 000 €
	Location de copieurs, de matériel pour l'organisation de manifestations et de matériel technique pour les travaux intérieurs.	
614	<u>Charges Locatives et copropriété</u>	5 000 €
615221	<u>Bâtiments publics</u>	20 000 €
	Mises en conformité et interventions ponctuelles sur les installations (ascenseurs, portails, portes d'entrée, toiture) et entretien, réparation des bâtiments et espaces verts.	
61551	<u>Entretien et réparations de véhicules</u>	40 000 €
61558	<u>Entretien et réparations de biens mobiliers</u>	10 000 €
6156	<u>Maintenance</u>	120 000 €
	Nouveaux contrats de maintenance des bâtiments Parc informatique : maintenances évolutives et correctives des nouvelles applications métiers et des infrastructures réseaux.	
6161	<u>Primes d'assurances</u>	50 000 €
	Réajustement sur l'ensemble des assurances du CIG suite aux réactualisations.	
6162	<u>Assurance obligatoire dommage-construction</u>	200 000 €
	Assurance concernant le bâtiment Molière à régler dès les derniers procès-verbaux de réception des travaux et de conformité. Il reste un lot à solder.	
617	<u>Etudes et Recherches</u>	10 000 €
6182	<u>Documentation Générale et Technique</u>	20 000 €
	Abonnements « Internet ».	
6184	<u>Versement à des organismes de formation</u>	150 000 €
	Complément de crédits suite à l'adoption du plan de formation 2024.	
6185	<u>Frais de colloques, séminaires, conférences</u>	20 000 €

Compte 62 Autres services extérieurs 481 000 €

62261	<u>Honoraires médicaux et paramédicaux</u>	50 000 €
	Complément pour les visites liées au conseil médical et pour les honoraires concernant les candidats aux concours présentant un handicap.	
62268	<u>Rémunération diverse d'intermédiaires et d'honoraires</u>	20 000 €
	Honoraires des cabinets de recrutement spécialisés dans les professions médicales	
6227	<u>Frais d'actes et de contentieux</u>	60 000 €
	Honoraires pour de nouveaux dossiers de contentieux.	
6228	<u>Divers</u>	5 000 €

Publicité, publications et relations publiques

6231	<u>Annonces et insertions</u>	20 000 €
6232	<u>Fêtes et cérémonies</u>	30 000 €
6234	<u>Réceptions</u>	50 000 €
6236	<u>Catalogues et imprimés et publications</u>	50 000 €
	Complément en prévision de nouvelles parutions et impressions diverses.	

6238	Frais divers de publicité, publications et relations	10 000 €
6241	Transports de biens et transports collectifs	1 000 €
	Locations extérieures pour l'accueil d'épreuves spécialisées dans le cadre des concours	

Déplacements et missions

6251	Voyages, déplacements et missions	50 000 €
	Complément de crédits pour les frais de déplacement des jurys de concours.	

Frais postaux et de télécommunication

6261	Frais d'affranchissement	40 000 €
6262	Frais de télécommunications	50 000 €

Divers services extérieurs

6281	Concours financiers divers (cotisations)	5 000 €
	Actualisation du montant de la cotisation au Groupement d'intérêt Public informatique des centres de gestion (GIP) suite à l'adhésion à deux nouvelles applications (Analytique, Pastel).	
6283	Frais de nettoyage des locaux	40 000 €

Compte 63 Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) 22 000 €

63513	Autres impôts locaux	10 000 €
6354	Droits d'enregistrement et de timbres	10 000 €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 000 €
	Cartes grises, vignettes crit'air	

CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL 2 950 500 €

Compte 62 Autres services extérieurs 40 000 €

6218	Personnel extérieur au service	40 000 €
------	--------------------------------------	----------

Compte 63 Impôts, taxes et versements assimilés 78 500 €

Charges Patronales sur l'ensemble du personnel :

6331	Versement de transport	29 000 €
6332	Cotisations au FNAL	10 000 €
6336	Cotisations CIG et CNFPT	32 000 €
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	7 500 €

Compte 64 Charges de Personnel

2 832 000 €

Rémunération du personnel

Traitement Brut - Personnel titulaire :

64111 Rémunération principale	360 000 €
64112 Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	15 000 €
64113 Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	10 000 €
64118 Primes et autres indemnités (heures supplémentaires incluses)	240 000 €

Traitement Brut - Personnel non titulaire :

64131 Rémunération principale et NBI	560 000 €
64132 Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	5 000 €
64138 Primes et autres indemnités (heures supplémentaires incluses)	540 000 €
6414 Personnel rémunéré à la vacation (psychologues, comité de mission, ...)	150 000 €
6415 Congés payés	40 000 €

Traitement Brut - Autres personnels

6417 Rémunération des apprentis	30 000 €
642 Indemnités de jurys soumises à cotisations sociales.....	200 000 €

Charges de sécurité sociale et de prévoyance

Part Patronale sur l'ensemble du personnel :

6451 Cotisations à l'URSSAF	350 000 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	100 000 €
6455 Cotisations pour assurance du personnel.....	15 000 €
6456 Versement au F.N.C. du supplément familial	2 000 €
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	100 000 €
6461 Cotisations à l'URSSAF sur indemnités de jurys	- 100 000 €

Les cotisations sont inscrites à l'article 6451.

Autres charges sociales

64731 Allocations chômage versées directement	100 000 €
---	-----------

Complément pour les nouveaux dossiers et ceux éventuellement à venir.

Complément suite aux nouveaux recrutements et réajustements :

6475 Médecine du travail	5 000 €
6478 Autres charges sociales diverses	50 000 €
6488 Autres charges de personnel	60 000 €

CHAPITRE 65

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

2 087 000 €

Indemnités élus membres du conseil d'administration et des diverses instances paritaires

65311 Indemnités de fonction du Président et aux vice-présidents	20 000 €
65312 Frais de missions et déplacement de l'ensemble des élus	5 000 €
65313 Cotisations de retraite (IRCANTEC, CAREL et FONPEL).....	2 000 €
65314 Cotisations de sécurité sociale - part patronale	10 000 €

Créances

6541	Créances admises en non-valeur	30 000 €
6542	Créances éteintes	30 000 €

Contributions obligatoires

65521	<u>Primes employeurs apprentis</u>	30 000 €
Indemnités compensatrices forfaitaires versées aux tiers employeurs dans le cadre de contrats d'apprentissage.		

Participations

6568	<u>Autres participations</u>	700 000 €
Crédits complémentaires pour les remboursements liés à l'exercice du droit syndical.		

Charges diverses de gestion courante

65811	<u>Droit d'utilisation – Informatique « en nuage »</u>	600 000 €
Complément concernant les nouveaux contrats des dépenses d'informatique en nuage : applications hébergées chez l'éditeur, dont deux nouvelles applications du GIP et l'application SIRH avec deux nouvelles adhésions.		
65818	<u>Autres charges</u>	350 000 €
Complément pour les redevances sur concessions, maintenance et prestations associées.		
6583	<u>Intérêts moratoires et pénalités sur marchés</u>	5 000 €
6584	<u>Amendes fiscales et pénales</u>	5 000 €
65888	<u>Autres charges diverses de la gestion courante</u>	300 000 €
Complément pour une mise à jour des écritures de rattachement de l'exercice N-1 suite à la régularisation par l'émission des titres de recettes : réajustement des prévisions.		

CHAPITRE 67 Charges Spécifiques 200 000 €

673 Titres annulés (sur exercices antérieurs).
Complément afin de régulariser les titres de recettes des coûts lauréats concours émis en 2023. Suite aux regroupements de centres de gestion pour l'organisation des concours, à l'intérieur de la convention générale de mutualisation, les facturations ont été émises à tort sur d'autres centres de gestion. Ces annulations de titres feront l'objet à nouveau de titres de recettes mais sur l'exercice 2024.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES : 9 028 231,24 €**

CHAPITRE 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 9 018 231,54 €

Correspond à l'excédent brut du compte administratif 2023.

CHAPITRE 77 PRODUITS SPECIFIQUES 10 000 €

775	<u>Produits des cessions d'immobilisation</u>	10 000 €
-----	---	----------

Remboursement par l'assurance du coût d'un véhicule suite à un sinistre : le véhicule a été jugé non réparable. Il s'agit d'un véhicule inscrit à l'actif et amorti dans sa totalité. Il fera l'objet d'une sortie d'actif.

**SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSES : 13 899 195,46 €**

DEPENSES NOUVELLES 1 869 195,40 €
RESTES A REALISER 2023 12 030 000,00 €

CHAPITRE 20 Immobilisations incorporelles 557 195,46 €

2031 Frais d'études 100 000 €
Complément de crédit pour des frais d'études dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment Boileau et des frais d'architecte pour de nouveaux projets (locaux concours, cabinets médicaux)

Restes à réaliser : 350 000 €

2032 Frais de recherche et développement 100 000 €
Complément de crédit pour l'évolution de l'architecture réseau et le développement des applicatifs

2051 Concessions et droits similaires, brevets, licences..... 357 195,46 €
Crédits nécessaires aux prestations de développement et aux acquisitions de nouvelles licences
- Application GPEEC et ses modules 100 000
- Site Intranet 100 000
- Logiciel SIRH : licences et mise en service pour les nouvelles adhésions 37 000
- Autres développements spécifiques sur les applications métiers..... 50 000
- Licences complémentaires des applications métiers 20 194,46
- Autres 50 000

Restes à réaliser : 1 400 000 € pour les dépenses engagées et/ou faisant l'objet d'une procédure de marché :

Exploitation informatique, réseau, 115 000,00
SIRH et coffre-fort électronique..... 50 000,00
Archivage électronique..... 200 000,00
Bilan social et GPEEC..... 65 000,00
Plateforme de recueil de données avec Qlik 50 000,00
Application CIGED 50 000,00
Médecine préventive 50 000,00
Refonte du site Web..... 85 000,00
Application de facturation..... 150 000,00
Diverses applications métiers avec les licences 117 000,00
Plan de continuité d'activité..... 100 000,00
Plan de remédiation 315 000,00
Projet de dématérialisation..... 53 000,00

CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles 552 000 €

21351 Bâtiments publics 50 000 €
Complément de crédit à des fins de réactualisation des prix.

Restes à Réaliser en 2024 : 1 800 000 € destinés au financement de divers travaux de réfection : toiture-terrasse (360 000 €) et traitement des façades et couverture des pavillons (100 000 €), aménagement des cabinets médicaux (300 000 €), clôture extérieure côté voie ferre et sécurisation des accès de secours (145 000 €), cage d'escalier entre les différents bâtiments (200 000 €), climatisation de la salle de restauration collective et salle informatique (80 000 €), une provision pour la terrasse en bois du bâtiment Molière (80 000 €) et les travaux concernant l'enrobée des parkings (100 000 €), murets extérieurs et travaux de voirie (75 000 €), sonorisation des salles (60 000 €), aménagements intérieurs, bornes de recharges pour les véhicules, espaces verts et divers travaux de maintien (150 000 €), divers installations et aménagement concernant le projet d'établissement et de développement durable (150 000 €)

21578 Autres matériels techniques 10 000
€

Complément pour le renouvellement de matériel médical.

2158 Autres installations, matériel et outillage technique 2 000
€

Complément pour le renouvellement de matériel technique pour les travaux en interne.

21828 Matériel de transport 0
€

Restes à Réaliser en 2024 : 50 000 € (article M832 = 2182) pour le remplacement des véhicules les plus anciens.

21838 Matériel de bureau et d'informatique 340 000 €
Matériel de Bureau.....20 000 €
Matériel informatique 320 000 €
. Micros et stations, serveurs 260 000 €
. Périphériques..... 60 000 €

Restes à Réaliser en 2024 : 500 000 € (article M832 = 2183) pour l'acquisition du matériel nécessaire aux visioconférences (200 000 €), le renouvellement triennal du matériel informatique (160 000 €), les équipements réseau (100 000 €), l'achat de périphériques, matériel de bureau et téléphonie mobile (40 000 €).

21848 Autres matériels de bureau et Mobilier 100 000 €

Restes à Réaliser en 2024 : 300 000 € (article M832 = 2184) pour financer les achats de mobilier pour les cabinets médicaux, le bâtiment Molière et le renouvellement de mobilier pour le bâtiment Boileau.

2188 Autres immobilisations corporelles 50 000 €
 Complément pour le renouvellement du matériel d'incendie et de secours, extincteurs, suite aux contrôles issus des maintenances.

Restes à Réaliser en 2024 : 150 000 € pour le financement du renouvellement de l'autocom et des postes téléphoniques (110 000 €), le matériel de surveillance extérieure des bâtiments (20 000 €) et l'achat de matériel divers (20 000 €).

CHAPITRE 23 Constructions 760 000 €

2313 Frais d'études 500 000 €

Restes à Réaliser en 2024 : 1 680 000 €, pour intégrer une révision économique du marché et le règlement du solde de la construction du bâtiment Molière (lot 5 et frais d'architecte) et financer les nouveaux projets comme l'accès sécurisé aux bâtiments via des badges multi-services et la fermeture des parkings du bâtiment Molière (900 000 €)

2315 Installations, matériel et outillage technique 260 000 €

Restes à Réaliser en 2024 : 5 800 000 €, destinés au financement de la réhabilitation du bâtiment Boileau (réfection des façades, isolation thermique et phonique. La procédure a débuté en 2019 avec le lancement du marché de maîtrise d'œuvre.

RECETTES : 13 899 195,44 €

CHAPITRE 001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE 13 899 195,46 €

Correspond à l'excédent brut du compte administratif 2023.

Conseil d'administration du 25 juin 2024

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2024
Application agréée E.legalite.com